

AE Allianz Strategy Balanced

I. Informations sur AE Allianz Strategy Balanced

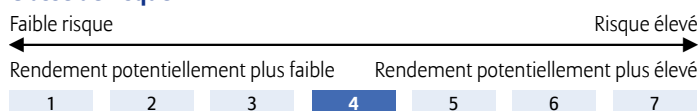
Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux s.a. dans les produits Allianz Excellence et Allianz Excellence Plan. La Fiche Info Financière est disponible chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le compartiment **Allianz Strategy 50** (fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz European Pension Investments**.

Le fonds investit à des degrés variables sur le marché des actions internationales ainsi que sur le marché des euro-obligations. Dans le cadre d'une approche quantitative, les gestionnaires du fonds réduisent l'exposition aux actions lorsque le marché subit de fortes fluctuations (volatilité élevée) et la relèvent en période de faible volatilité. Globalement, le fonds vise une performance comparable au rendement d'un portefeuille mixte composé à 50% d'actions internationales et à 50% d'euro-obligations à échéance moyenne.

Classe de risque



Durée conseillée

3 ans

Date de création

17/03/2014

Cet indicateur représente la volatilité annuelle du fonds sur une période de 5 ans. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur. Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes. La composante actions du fonds implique des moins-values potentielles. La fluctuation des taux d'intérêt peut également générer des moins-values sur les obligations en cas d'augmentation des taux.

Performance (%)¹

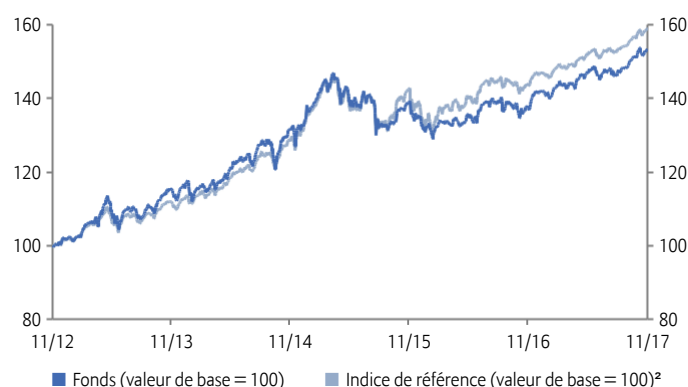
	Depuis 1/1	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2012	2013	2014	2015	2016	VNI
Fonds	8,51	0,64	4,37	4,40	11,20	16,63	5,26	-	-	-	-	-	2,06	4,51	33,17 €
Indice de référence ²	8,85	0,95	3,74	4,85	10,74	23,55	7,30	-	-	-	-	-	6,24	5,51	

II. Informations sur Allianz Strategy 50 - EUR

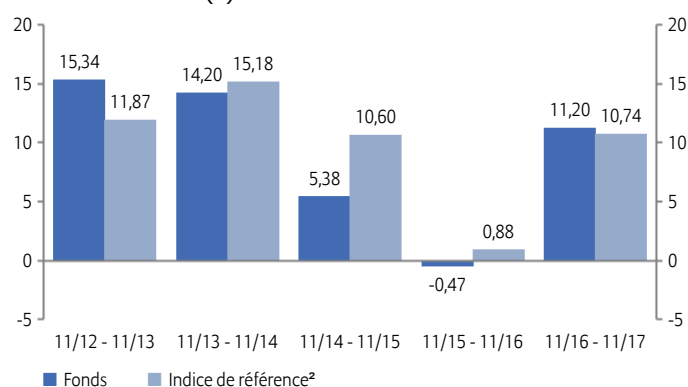
Performance (%)³

	5 ans	5 ans p.a.	2012	2013	2014
Fonds	53,41	8,94	10,94	14,98	14,85
Indice de référence ²	59,20	9,75	12,39	11,33	16,45

Evolution VNI sur 5 ans³



Performance annuelle (%)³



Indicateurs de risque/return

	3 ans	5 ans
Active Return (%)	-2,09	-0,81
Alpha (%)	-0,14	-0,08
Bêta	0,96	1,03
Coefficient de corrélation	0,97	0,94
Ratio d'information	-1,24	-0,39
Ratio de Sharpe	0,83	1,45
Ratio de Treynor	0,06	0,09
Tracking error (%)	1,69	2,08
Volatilité (%)	6,56	6,24

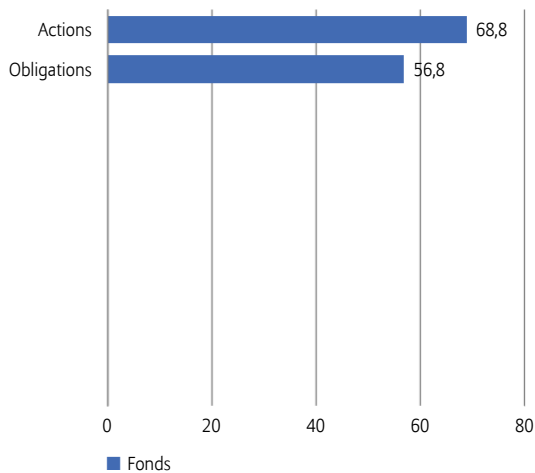
Notation Morningstar™ Allianz Strategy 50 - EUR



Rating sur une échelle de 1 à 5 au 31/10/2017. Morningstar évalue les fonds d'investissement sur base des performances, moyenne pondérée sur 3, 5 et 10 ans. Les fonds d'investissement sont ensuite classés au sein de leur catégorie Morningstar selon leur rapport risque-rendement. Les 10 pourcent les mieux classés se voient récompensés de 5 étoiles, les 10 pourcent les plus bas du classement reçoivent 1 étoile.

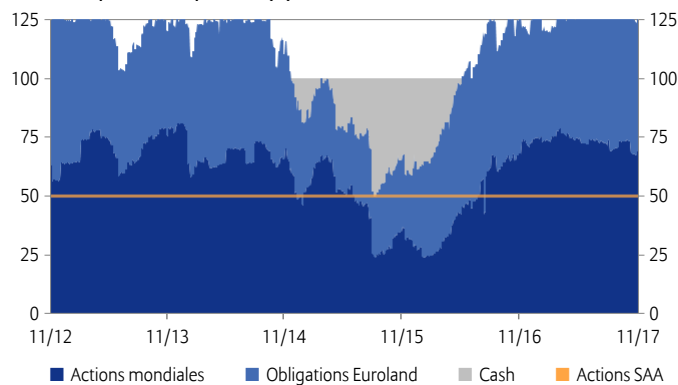
Structure du portefeuille

Exposition aux classes d'actifs qui génèrent de la performance⁴

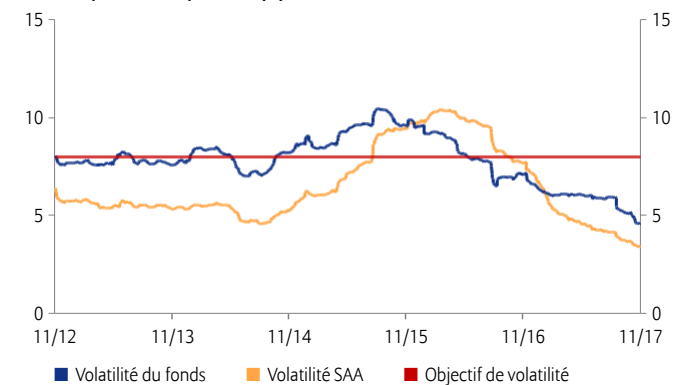


Répartition historique et volatilité du fonds sous-jacent

Allocation pendant la période (%)⁵



Volatilité pendant la période (%)⁶



Opportunités

- + Revenus des taux stables sur les obligations, opportunités de plus-values en cas de baisse des taux d'intérêt.
- + Potentiel de performance important à long terme sur les actions.
- + Large diversification parmi de nombreux titres individuels.

Risques

- Possibilité de pertes en cas de volatilité élevée des actions. La valeur d'inventaire du fonds peut être très volatile.
- Les taux d'intérêt sont susceptibles de varier, la valeur des obligations diminue lorsque les taux augmentent.
- Potentiel limité du rendement de titres individuels.

Informations clés du fonds sous-jacent

Indice de référence ²	50% MSCI World Total Return (Net) Local + 50% JP Morgan EMU Government Bond Investment Grade Index
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH
Date de création	01/07/2008



Gestionnaire de fonds

Armin Kayser
(depuis le 01/05/2015)

Commentaire du gestionnaire

Malgré un nouveau point haut touché par les actions internationales en novembre, ces marchés ont généré des performances contrastées sur la période. Les actions américaines ont enregistré la plus forte progression, suivies par les marchés d'actions asiatiques. Cependant, les actions de la zone euro, du Royaume-Uni et des marchés émergents ont terminé le mois en légère baisse. Les emprunts d'État de la zone euro ont enregistré une performance légèrement positive durant le mois de novembre (en euro). D'une manière générale, les marchés des obligations périphériques ont surperformé les principaux marchés obligataires de la région. Toutefois, l'Espagne est restée à la traîne en réaction à la crise politique persistante en Catalogne. Au sein des marchés de crédit, les obligations de meilleure qualité ont surperformé les émissions moins bien notées.

L'exposition du fonds aux actions a été réduite début novembre, en raison de l'évolution défavorable observée sur le marché des actions internationales. Globalement, l'allocation actions est restée nettement au-dessus du niveau de l'allocation d'actifs stratégique, à environ 69%. L'exposition aux obligations a de nouveau été renforcée et s'est établie à environ 57%, soit un niveau supérieur à l'allocation d'actifs stratégique. Le niveau d'investissement est resté dans la borne haute du plafond fixé, compte tenu de la forte baisse de la volatilité.

Remarques importantes

- La Fiche Info Financière, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be sous Documents. Lisez-les attentivement. L'information sur les coûts et les frais se trouve dans la Fiche Info Financière.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Excellence doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros. Les versements planifiés sur le contrat Allianz Excellence Plan doit être au moins égal à 1.200 euros par an, 600 euros par semestre, 300 euros par trimestre ou 100 euros par mois et vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur www.allianz.be sous Valeurs d'inventaire et calcul du rendement/Fonds d'investissement (Branche 23).
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :
 - l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeüs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02/547.58.71, fax : 02/547.59.75, info@ombudsman.as,
 - Allianz Benelux s.a. par mail à plaintes@allianz.be ou par fax au 02/214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux s.a., 10RSGJ, Rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.

¹ Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

² Historique de l'Indice de référence : jusqu'au 31/08/2016 50% MSCI World Total Return (Net) + 50% JP Morgan EMU Government Bond Investment Grade - jusqu'au 14/07/2010 50% MSCI WORLD TOTAL RETURN (NET) + 50% JP MORGAN EMU BOND INDEX.

³ Les rendements ont été calculés sur base des performances réalisées par le fonds sous-jacent, après déduction des frais de gestion imputés au contrat. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

⁴ Pour les dérivés, c'est l'exposition économique qui est prise en compte.

⁵ L'utilisation de l'effet de levier est permise dans le fonds mais est limitée à maximum 125% du fonds.

⁶ Un nouvel élément intervenant dans la gestion du fonds a été ajouté durant le troisième trimestre de 2009. Il s'agit du niveau de volatilité du fonds. Celui-ci a été défini à 8%.

Le fonds dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Allianz Global Investors GmbH, Luxembourg Branch, société de Gestion de Portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht. GmbH aux capitaux propres de 49.900.700 €. HRB (registre de commerce) 9340 - Frankfurt am Main. 6A, route de Trèves – L-2633 Senningerberg, Luxembourg – Tél. : +35 2 463 463 - 1. www.allianzgi.com

